

**MAIRIE DE PUY DE SERRE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2022

Présents : Jacky GUILTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Laurence NOBLET, Marie-Dominique VERDON

Présents :

Absents Excusés : Thomas JOGUET ayant donné pouvoir à Jean Claude AYRAULT, Sébastien GRAS ayant donné pouvoir à Marie Dominique VERDON

Secrétaire de séance : Philippe CADAU

Approbation du conseil municipal du 8 février 2022.

Jacky GUILTHON demande que soit ajouté sa proposition concernant la liaison douce. Que le conseil se rende sur place pour se rendre compte.

Le Procès verbal à approuvé à l'unanimité

Madame le Maire informe qu'elle souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Le choix de l'électricien pour le remplacement du gestionnaire d'énergie du locatif. C'est ce qui gère le chauffage. Compte tenu du présent problème, la signature du bail a été repoussée au 1^{er} avril. Madame le Maire a cependant autorisé le stockage d'un bureau.

- SARL Gachignard : 260,97 € HT (287,07 € TTC)
- BLUTEAU : 312,70 € HT (343,97 € TTC)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour le choix du devis De SARL Gachignard pour la somme de 260,97 HT € (287,07 € TTC) et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaire.

1- Accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire de la CCVSA

Madame le Maire informe le conseil que la communauté de communes VSA a décidé de faire de nouveau appel au cabinet d'audit KPMG pour l'élaboration d'un projet de territoire et à l'actualisation du ContRat de Transition Ecologique (Le CRTE est la traduction de **l'ambition d'un projet de territoire** : la transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce Contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés, tous impliqués dans la relance.)

Madame le Maire aurait aimé pouvoir présenter la démarche au conseil avant la mise en ligne du questionnaire, cependant, la clôture étant au 3 avril, elle a choisi de privilégier le temps pour que la population puisse y répondre.

Ainsi un diagnostic a déjà permis d'identifier les forces et faiblesses du territoire, ainsi que ses opportunités ou les menaces de celui-ci.

FORCES

- Position géographique (carrefour d'affluences : Niort, La Rochelle, marais poitevin)
- Bonne desserte routière
- Un patrimoine culturel et naturel riche

- Une dynamique démographique
- Un tissu économique diversités
- Un dynamique de cohérence de l'aménagement et de maîtrise de l'urbanisation
- Disponibilités foncières et prix du foncier attractif
- Agriculture performantes et une volonté de faire évoluer les pratiques et de valoriser les productions
- Tissu solidaire et actif.

FAIBLESSES

- Mobilité non motorisée difficile/usage de la voiture prédominant
- Faible capacité d'accueil des touristes
- Offre culturelle et touristique insuffisante par rapport aux territoires voisins
- Fragilité du commerce et des services dans les centre bourgs
- Manque d'offres immobilières pour accueillir les entreprises

OPPORTUNITES

- Fort potentiel de production d'énergie renouvelable grâce à l'importance de l'activité agricoles et aux caractéristiques géographiques du territoire (éolien, photovoltaïque, biomasse, méthanisation)
- Potentiel touristique à développer,
- Accueillir grâce au développement d'infrastructures, services et offres immobilières adaptés, des actifs des pôles d'influence voisins souhaitant télétravailler.

MENACES

- Affaiblissement de la dynamique démographique locale
- Difficultés de recrutement dans les entreprises industrielles et artisanales et besoins de formation
- Un secteur de l'agriculture vulnérable au changement climatique qui nécessite une diversification des cultures
- Une biodiversité et des milieux naturels fragiles, sensibles au changement climatique, au développement des espèces envahissantes, au développement d'infrastructures ainsi qu'aux évolutions du secteur agricole.

DES AXES DE TRAVAIL IDENTIFIES

- ✓ Ancrer l'ensemble du projet dans une démarche durable
 - Réduire et maîtriser la consommation d'espace,
 - Accompagner la rénovation des bâtiments publics et privés
 - Soutenir les agriculteurs, les industries et les artisans
- ✓ Développer les alternatives à la voiture
 - Développer l'utilisation de motorisations alternatives
 - Développer les transports en commun et favoriser les modes actifs de déplacement PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial, outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie).

- ✓ Répartir l'habitat et valoriser les centre-bourgs
 - Accompagner le parcours résidentiel des ménages
 - Développer l'offre de logement abordables
 - Favoriser la requalification et la densification des centre-bourgs
- ✓ Construire une identité forte en valorisant la richesse du territoire
 - Valoriser l'identité territoriale par une politique culturelle et touristique lisible
 - Développer les moyens marketing et renforcer la stratégie de contenus digitaux
 - Assoir la filière itinérance en vélo et les sentiers de randonnées
 - Développer une valorisation paysagère qui souligne la singularité du lien bocage-marais
- ✓ Adapter une stratégie économique qui permettre un développement équilibré du territoire
 - Développer l'approvisionnement en produits locaux (CRTE)
 - Travailler en partenariat avec les entreprises pour favoriser le télétravail (CRTE)
 - Une politique touristique qui dispose de points d'appui dans beaucoup de communes
- ✓ Proposer une offre de services complète pour attirer et retenir les nouveaux ménages
 - Veiller à un maillage territorial de l'offre culturelle et de l'animation de la vie sociale
 - Faciliter les rencontres entre les habitants pour développer l'entre aide spontanée (CRTE)
 - Valoriser les services aux familles (réseau petite enfance..)

Une concertation avec les habitants est prévue. Un questionnaire a été mis en ligne sur l'application mobile. Il a été demandé que les conseillers se rapprochent des habitants pour réaliser le questionnaire version papier.

2- Délibération pour la contribution des enfants scolarisés à Foussais

Madame le Maire rappelle qu'une famille de Puy de Serre avait demandé en 2016 à bénéficier d'une dérogation pour scolariser à l'école publique de Foussais Payré ses deux enfants. Aujourd'hui, il reste un enfant en CM1. La commune de Foussais-Payré demande une participation de la commune d'origine aux frais de fonctionnement.

Nous revoyons la contribution financière pour l'année 2022 pour un montant de 1 009 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour les verser la contribution de 1 009 € à la commune de Foussais Payré et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaire.

3- Délibération pour la convention d'achat du détecteur de CO2

Madame le Maire explique que le Président de la commission intercommunale Mutualisation a proposé de procéder à un achat groupé de détecteur de CO2 pour les écoles du territoire. Il convient de procéder au remboursement de la somme de 41,40 € à la commune de Xanton Chassenon.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour le règlement de 41,40 € à la commune de Xanton Chassenon et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaire.

4- Convention pour le groupement de commande pour la voirie

Madame le Maire rappelle que la commune participe au groupement de commandes en vu de la réalisation de travaux d'entretien et de réparation des voiries communales – programme 2022.

Elle propose cette année, dans un objectif de mutualisation, la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de ces travaux, étant précisé que la maîtrise d'œuvre est confiée au Bureau Aménagement Ingénierie VRD.

Ce groupement de commandes réunira les communes de Benet, Faymoreau, Liez, Puy de Serre et Xanton-Chassenon.

Ce groupement aura pour objet la désignation de l'entreprise à laquelle seront confiés les travaux d'entretien et de réparation des voiries communales pour l'année 2022, pour chaque membre du groupement.

Le Maire ajoute qu'un coordonnateur du groupement de commandes doit être nommé. Il sera chargé de la gestion des procédures dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique. Elle propose que la commune de Benet soit le coordonnateur du groupement de commandes.

Le Maire propose au Conseil :

- D'accepter que la commune intègre le groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien et réparation des voiries communales –programme 2022 avec les communes de Benet, Faymoreau, Liez, Puy de Serre et Xanton-Chassenon.
- D'accepter que la commune de Benet soit désignée comme le coordonnateur du groupement de commandes,
- De l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes,
- De nommer Catherine MASSON SOULARD en tant que représentant de la commission ad'hoc chargée d'émettre un avis sur le choix du candidat,
- De l'autoriser à signer le marché.

Nicolas BERGER propose de demander des devis à d'autres entreprises, de façon à vérifier si cela revient plus ou moins cher. Madame le Maire propose que les membres de la commission voirie fassent le nécessaire. Cependant, elle indique que les entreprises seront certainement au courant d'un groupement d'achat et qu'elles ne seront pas sollicitées pour la réalisation du marché.

Nicolas BERGER signale que des curages de fossé s'avèrent nécessaire. Jacky GUILTHON indique que les services de la CCVSA passeront semaine 19.

Il évoque également des embâcles et des fossés qui s'écroulent. Il conviendra d'en parler en commission voirie. Benjamin BERTRAND signale que des résidus de chantier Télécom sont restés près de chez lui (grillage-poteau). Jacky GUILTHON demande si Monsieur COUESSUREL a été indemnisé suite au dommage de son compteur par la CCVSA ;

Madame le Maire répond à Jacky GUILTHON que l'indemnisation de Monsieur COUESSUREL a été réglée depuis long-temps. Concernant le grillage et le poteau à proximité de la maison de Benjamin BERTRAND, elle va demander à Emmanuel JOURDIN de faire le nécessaire.

5- Délibérations pour la liaison douce et le trottoir de la rue de la Vendée

Madame le Maire indique qu'elle a tenu compte des remarques que lui avaient été faites lors de la présentation du précédent projet de liaison douce. Elle a donc demandé une nouvelle étude au service de ARD et comme plusieurs conseillers avaient également évoqué la réalisation de trottoirs, Madame le Maire a donc également demandé un chiffrage pour le trottoir en face de l'école. (Présentation des projets).

Pour rappel, le montant du précédent projet de liaison douce était de 22 075 HT soit (26 490 € TTC).

Madame le Maire rappelle que la commune peut bénéficier d'une subvention de 60 % pour la réalisation de la liaison douce et que ce nouveau projet est moins onéreux que le précédent. Celui-ci s'élève à montant 12 337,50 HT soit (14 805 TTC), le reste à charge pour la commune s'élèverait à 4 935 € HT.

Après discussion entre les différents conseillers, il est décidé de rallonger le projet depuis le lotissement plutôt que d'attendre de créer un chemin en bordure de la maison de Mr et Mme MORISSET. Jacky GUILTHON demande à ce que la procédure d'achat de ce terrain soit accélérée. Philippe CADAU précise que le notaire a été relancé mais que cet acte ne rapportant que peu d'honoraires compte tenu de la recherche de multiples héritiers, ce dossier ne fait pas partie des priorités de celui-ci.

La réalisation du trottoir est également subventionnée, sa réalisation s'élèverait à 22 075 € HT (26 490 € TTC) avec un reste à charge de 13 245 € HT.

Évidemment, il s'agit de l'enveloppe des amendes de police, celle-ci n'est pas extensible. Cependant, Madame le Maire propose en accord avec les membres du conseil de présenter le dossier. Elle explique qu'il convient de préparer les dossiers pour permettre de les représenter si elles ne sont pas sélectionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour la réalisation du trottoir sur la route de la Vendée pour un montant de 22 075 HT soit (26 490 TTC) et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6- Délibération pour l'achat de matériel de cuisine.

Madame le Maire informe le conseil que dans le cadre du soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance, (jusqu'au 30 juin 2022) la commune peut bénéficier d'une subvention de 100 % (pour un nombre de repas servis sur l'année scolaire 2018/2019).

Il a été estimé 50 repas /jour sur 35 semaines d'école (semaine de 4 jours, soit 140 jours sur une année) Cela correspondrait à environ 7 000 repas.

Pour un nombre de repas compris entre 7 000 et 13 999 repas le plafond est de 6 300 € HT (avec un minimum de 1 500 € HT).

Les matériels subventionnables suivants ont donc été choisis en accord avec la cantinière :

- Armoire froid positif (frigo) 960 € HT
- Armoire froid négatif (congélateur) 1 140 € HT
- Robot coupe Gourmet 1 735 € HT
- Disques brunoise 187 € X 2

Montant HT des matériels subventionnables : 4 209 €

A été rajouté (non subventionnable) :

- 6 Toiles de cuisson anti-adhérente de 400x300 : 62,40 € HT
- 2 Grilles Rilsanisée 48 € HT Soit un total de 110,40 HT

Montant total du devis 4 319,40 € HT 5 183,28 € TTC.

Nicolas BERGER indique que la facturation de la cantine pendant l'année 2018/2019 était du ressort de l'association des parents d'élèves. Benjamin BERTRAND va se rapprocher du secrétaire de l'association pour rechercher les documents comptables dans les archives.

7- Délibération adressage

Philippe CADAU prend la parole. Il demande si les conseillers ont pris connaissance des documents qui leur ont été envoyés concernant la création de la voirie.

Il y aura environ 150 plaques de numéro à commander et une dizaine de plaques de rues ou lieux-dits. Les n° seront remis contre récépissé et signature, à charge pour les habitants de poser leur plaque.

Une réunion publique d'information à destination est prévue.

Nicolas BOUVIER précise que la commune de Vouvant est entrain de réaliser l'adressage également. Il suggère de mutualiser l'achat des plaques.

Philippe CADAU précise que Faymoreau en est également au même stade. Philippe CADAU indique que des devis vont être demandés et que nous ne sommes pas dans l'obligation de commander à la Poste.

Le Maire de Puy de Serre, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ; Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ; Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2022 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune. Décide la création de la voie libellée et les numéros de voirie suivants:

Nouvelles voies	Numéros de voirie
Chemin du Bois du Roc	4
Chemin de Bonneraie	5/6/9
Chemin de Brébaudin	4/5/20
Route de la Gare	60/63/65/67/69/70/72/74/76/82/84/85/88/94/95/99/101/103
Route de la Vendée	51/61
Impasse du Moulin du Bois	6/10/12/14/16/18/22/30
Chemin de la Bréjardière	4/6/8/20/22
Chemin de la Briandière	7/9
Chemin de la Bruyère	2/3/6/8/10/11
Chemin de la Dagornière	10
Route du Bois Morin	2
Chemin des Vignes	4
Route de Fleuriau	48/51/55/56/61/63/68/71/72/73/83/86/90/105
Route de la Pénotière	1/3/7/13
Chemin de la Guibonnaire	3/5/7/9/11/15/17/21
Chemin de la Guillotière	4/6/13/14/15/18/20/22/24/28/30/32
Chemin de la Lulinière	5/7/8/9
Chemin du Plessis	5/10/12/15/19/27/29/31
Chemin de la Morinière	8/10
Chemin de la Moulière	2/3/7/9/11
Route de Marillet	6
Chemin de la Pénotière	1/2/3/4/6/8/10/14/16/11/12/17

Chemin de la Pouillerie	7
Route de Foussais	11/13
Chemin du Barrot	2/5/6/7
Rue de la Vendée (extension de la voie)	56/58
Route de Vouvant	8/20/26
Route Mervent-Vouvant	826
Place des Ecoliers	1/5
Chemin de la Maisonnette	1/2/4

8- Délibération en vu de l'achat de porte vélos

Philippe CADAU prend la parole, il propose l'achat de deux range-vélos, l'un près de la mairie, le second près du distributeur de baguettes. Le format présenté ne faisant pas l'unanimité, il va poursuivre ses recherches. (document présenté en séance).

9- Blasons et logos communaux

Blason :

Philippe CADAU prend la parole. A ce jour, la commune ne dispose pas de blason et que pour y remédier, une projet a été élaboré avec le concours de l'amateur ayant déjà travaillé sur le balon de Marillet.

Philippe CADAU rappelle que la réalisation d'un blason est soumise à des règles précises et strictes. Les différents éléments qui l'ornent doivent impérativement être liés à l'histoire de la commune depuis ses origines.

Présentation des 3 propositions. Les avis sont mitigés. Un nouveau contact va être prise avec la personne pour améliorer le projet.

Logo :

Philippe CADAU précise que les logos ont été réalisés bénévolement par Nathalie GEROME.

Présentation des propositions. Après discussion, les conseillers n'étant pas convaincu par les modèles présentés (les éléments de patrimoine ne sont pas présents, le type de police utilisé ... Nicolas BERGER signale qu'il est dommage de ne pas avoir demandé si des habitants de Puy de Serre seraient intéressés pour réaliser le logo de la commune.

Madame le Maire précise que les conseils sont interactifs, elle souhaite aussi que les conseillers participent plus, elle les engage à effectuer des recherches pour faire des propositions.

Il est décidé de lancer un concours sur la commune. Philippe CADAU proposera un projet très prochainement.

10- Suivi des dossiers

➤ RPI

Philippe CADAU fait le point sur la rencontre avec Charles De Certaines sur le RPI. Il en ressort un budget équilibré sur les deux communes si on se tient à une répartition 50-50. Si on tient compte du différentiel d'élèves favorables à la commune de Faymoreau, il en ressort que la commune de Puy de Serre devrait une somme de 6 000 € (sous réserve des chiffres fournis) Charles De Certaines s'est engagé à ne pas réclamer la somme. De cette discussion, il en ressort que les deux communes ont intérêt à préserver le RPI, car, si celui-ci venait à disparaître, les deux écoles risqueraient de couler avec lui.

➤ Occupation du sol communal par Orange.

Il s'agit d'une redevance d'occupation du domaine public. Celle-ci n'avait jamais été titrée.

Madame le Maire informe le conseil qu'un remboursement rétroactif a été demandé et obtenu pour les exercices 2018 (517,92 €), 2019 (536,91 €), 2020 (549,17 €), 2021 (544,32 €) et 2022 (562,12 €), soit un total de 2 710,44 €.

➤ Sycodem

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a procédé à une vérification sur les différents points de collecte et donc sur les abonnements de la commune.

Pour l'année 2021, (année non représentative compte tenu de la COVID) la commune disposait de 4 abonnements, bacs et facturation ci-après :

- Mairie avec des bacs : OM de 120 litres et EM de 240 litres, soit 207,62 €
- Atelier avec des bacs : OM de 360 litres transféré à la cantine EM de 660 litres non utilisé + 2 OM (660 litres non utilisé ou occasionnellement au bois du roc, 240 litres, soit 209,21 €
- Ecole avec des bacs : OM et de EM de 360 litres, soit 281,25 €
- Salle du bois du Roc avec des bacs : OM et EM de 660 litres soit 475,88 €

Total Sycodem 2021 : 1 173,77 € A noter que les communes sont sur une tarification « professionnelle » donc chaque levée est facturée en plus de l'abonnement.

Il s'est avéré que l'abonnement de l'atelier a été réglé pendant deux ans entre 2018 et 2019 sans qu'aucun bac n'ait été présenté.

Il a donc été décidé en accord avec l'agent technique de supprimer le point de collecte de l'atelier. Les bacs non utilisés ont été récupérés par le Sycodem.

La commune de Puy de Serre a désormais 3 points de collecte :

- Mairie : OM 120 litres, EM 240 litres, 1 bac coquillages, 1 bac dépôts sauvages
- Ecole : OM et EM 360 litres
- Salle du Bois du Roc : OM et EM 660 litres. Dans le cas d'une location avec une population importante. On peut proposer des totems de tri, loué gratuitement et louer également un ou des bacs supplémentaires.

Exemple : location de 3 jours pour un bac de 660 litres : 16 euros

Cette vérification permet à la commune de réaliser une économie de 340 €. (suivant la nouvelle tarification)

➤ Shelter

Suite du dossier Shelter précédemment évoqué lors du précédent conseil. Madame le Maire a souhaité que l'ensemble du conseil soit tenu au courant des différents échanges avec l'entreprise en charge de l'installation de la fibre. Tous les conseillers ont donc été mis en copie.

Monsieur Valeau, architecte des bâtiments de France a finalement confirmé ses préconisations initiales. A ce jour, Madame le Maire indique qu'elle n'a pas eu de retour de l'entreprise.

➤ Dispositif d'aide en faveur de l'Ukraine.

Madame le Maire informe le conseil qu'il est possible d'apporter un soutien financier au peuple ukrainien sous la forme d'un don financier. Le FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères. Ce fonds part aux collectivités qui le désirent

d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines ou durables.

Philippe CADAU propose que cette aide financière directe soit apportée aux personnes qui accueilleront des réfugiés ukrainiens sur la commune pour faire face aux dépenses « invisibles » tels que l'eau, l'électricité et des frais de nourriture. Si jamais, aucune personne n'accueille, il sera toujours temps d'abonder ce fonds de soutien.

➤ City park

Philippe CADAU prend la parole. Un premier contact a été pris avec l'entreprise PCV qui va faire un devis pour 3 projets. Un devis sera également demandé pour le terrassement.

➤ MAM

Lors du contrôle des services du Département, il a été demandé de produire une attestation de conformité électrique.

Madame le Maire s'est rapprochée de deux organismes de contrôles, AFDIA le montant de la prestation est de 90 € TTC et Bureau Véritas. Leur proposition est arrivée aujourd'hui, 265 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour le choix de l'organisme AFDIA pour un montant de prestation de 90 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaire.

Parallèlement, un courrier a également été adressé aux assistantes maternelles concernant leurs autres demandes.

➤ Distributeur de pains

Nicolas BERGER prend la parole. Le distributeur de pains sera livré le 21 avril.

Madame le Maire demande au conseil s'il souhaite demander une redevance d'occupation du domaine public suite à la prochaine installation du distributeur de pains.

Il est décidé de demandé soit 1 euros symbolique, soit aucune redevance. Madame le Maire précise qu'il conviendra de rédiger une convention.

➤ Restitution de la commission Mutualisation

Jacky GUILTHON prend la parole. Un représentant de l'entreprise SFERE bureautique pour l'installation et l'entretien de photocopieurs (livraison, paramétrage, entretien) Il propose une étude par mairie, visite sur site et étude des volumes. Il précise qu'en cas de problème l'intervention s'effectuera entre 3 et 4h si non réparable à distance. Le contrat de maintenance est de 5 ans.

Est étudié également :

- Le contrôle des installations électriques, obligatoire pour les ERP.
- L'achat de papier afin d'optimiser les coûts
- Mutuelles intercommunales pour les particuliers (AESIO)
- Groupement d'achat pour la signalétique, pour du matériel de désherbage.

➤ Restitution de la commission Environnement

Jacky GUILTHON prend la parole. Il indique que désormais la peinture au sol (416 €) et les illuminations de Noël (415 €) seraient payantes.

Présentation de la cartographie pour le broyage des accotements et des haies via un GPS, il relira chaque matériel.

Piégeage des ragondins et des rats musqués.

Jacky GUILTHON a demandé si le broyage serait payant, il lui a été répondu par le président de la commission, que certains élus s'y opposait.

Madame le Maire précise que concernant les interventions de peinture et des illuminations de Noël, il s'agit d'une proposition de la commission et que celle doit être voté par le conseil communautaire.

➤ Convention « Chaque Goutte Compte »

Jacky GUILTHON prend la parole. Suite à la convention qui a été signée et plus particulièrement concernant le projet de rénovation de l'école. Si la commune opte pour la rénovation, des dispositions financières peuvent être envisagées pour la mise en place de matériels hydroéconomiques de type mitigeur thermostatique, robinetterie infrarouge, mousseurs, WC double chasse... dans le cas d'une reconstruction du bâtiment, aucune aide ne pourra être envisagée.

➤ Demande de l'office de tourisme de la CCVSA

Dans le cadre d'une étude sur la valorisation touristique de l'offre cyclable intercommunale, nous avons été sollicité pour répertorier tous les points d'eau (WC ou point d'eau) situés sur notre commune.

➤ CAUE Muriel COURIAL

Madame le Maire explique que le rendez-vous a été annulé compte tenu de l'heure d'arrivée de la paysagiste.

Elle souhaite que les membres de la commission environnement prennent le dossier en charge et contacte Muriel COURIAL.

➤ Restaurant scolaire

Mardi 15 mars, Muriel MATHE a été détectée positive à la COVID. La cuisine centrale de Fontenay le Comte que nous avions sollicité lors de l'arrêt de travail de la cantinière l'an dernier, nous a informé ne plus être en mesure de répondre à notre demande.

Compte tenu du peu de recul que nous avions pour trouver une autre solution, ce message a été transmis aux parents d'élèves via l'institutrice :

« Madame, Monsieur,

Je vous informe que Muriel MATHE, notre cantinière, vient d'être diagnostiquée positive à la CODIV. La cuisine centrale de Fontenay n'est plus en capacité de suppléer à cette absence.

A titre exceptionnel, je vous demande de prévoir les repas de votre/vos enfants (s) les jeudi et vendredi de cette semaine.

Parallèlement, nous mettons tout en œuvre pour trouver une solution pérenne.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Catherine Masson Soulard »

Madame le Maire explique au conseil qu'elle a sollicité l'Ehpad de St Hilaire des Loges.

Les repas de cette semaine (du lundi 21 au vendredi 25 mars) sont donc assurés par la cuisine de l'Ehpad.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a d'ores et déjà sollicité l'entreprise de restauration collective COVIVIO pour solutionner de manière pérenne les absences de la cantinière. Elle a reçu une proposition :

- Repas maternelle et primaire : 3,50 HT soit 3,6925 TTC
- Repas adulte : 4,50 HT soit 4,7475 TTC

La proposition de l'EHPAD de la moulinotte est de 2,90 € TTC prix unique.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle va recevoir Monsieur MANIGLIE, directeur de la Moulinotte et Monsieur MACE chef cuisinier jeudi 24 mars à 14H.

Nicolas BERGER indique qu'il existe d'autres entreprises de restauration collective. Madame le Maire pense qu'il sera difficile d'obtenir un meilleur rapport qualité/prix.

➤ Rénovation de l'école

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a eu une réunion en présence de Marie Dominique VERDON et de Karine FALLOURD avec Jean Philippe MARC de Vendée Expansion. Compte tenu des prix des matériaux qui augmentent de manière irrationnelle, le dossier est pour le moment suspendu.

11- Tableau des permanences pour les présidentielles

12- Informations et questions diverses

Fin du conseil

Date du prochain conseil le 5 avril 22 20h30 « spécial budget ».